

LA PRESIDENTE

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article D719-3 ;
- Vu** le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université de Lorraine, notamment son article 9 ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** l'arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 7 juillet 2022 portant nomination de M. Vincent MALNOURY en qualité de Directeur général des services de l'Université de Lorraine à compter du 18 juillet 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La composition du comité électoral consultatif de l'université de Lorraine est la suivante :

- 1- M. Vincent MALNOURY, Directeur général des services, ou son représentant ;
- 2- Mme Sarah WEBER, Directrice des affaires juridiques, ou son représentant ;
- 3- Au titre des représentants désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :

- Pour le collège A :

- Mme Myriam DORIAT-DUBAN (*Avec Hélène Boulanger, pour une université de Lorraine Solidaire, Ambitieuse et Responsable / SGEN-CFDT*) ;
- M. Antoine TABBONE (*Confiance 2022 portée par Christophe SCHMITT, candidat à la présidence de l'université*) ;
- Mme Eve-Angéline LAMBERT (*UL-Ensemble avec Jean-Marc MARTRETTE*) ;
- M. Olivier GARET (*ESPOIR-Enseignement supérieur public, ouvert, inclusif et rassembleur / CGT FERC Sup-SNASUB-SNCS-SUD Education*) ;

- Pour le collège B :

- M. Stéphane LEYMARIE (*Avec Hélène Boulanger, pour une université de Lorraine Solidaire, Ambitieuse et Responsable / SGEN-CFDT*) ;
- M. Maxime AMBLARD-VIROLLAUD (*ESPOIR-Enseignement supérieur public, ouvert, inclusif et rassembleur / CGT FERC Sup-SNASUB-SNCS-SUD Education*) ;
- Mme Marie-Madeleine HITTINGER (*Confiance 2022 portée par Christophe SCHMITT, candidat à la présidence de l'université*) ;
- M. Henri SCHROEDER (*UL-Ensemble avec Jean-Marc MARTRETTE*) ;

- Pour le collège BIATSS :

- M. Jean-Luc METZGER (*Avec Hélène Boulanger, pour une université de Lorraine Solidaire, Ambitieuse et Responsable / SGEN-CFDT*) ;

- M. James GREENWOOD (*PERSONNELS BIATSS, MOBILISONS-NOUS pour ne plus être les 50% d'oubliés de l'Université de Lorraine*) ;

- M. Bernard DUSSOUBS (*SNPTES*) ;

- Mme Isabelle JACQUOT (*Confiance 2022 portée par Christophe SCHMITT, candidat à la présidence de l'université*) ;

- Pour le collège USAGERS :

- Mme Pheakdey TOUCH (*Bouge ton campus avec FEDELOR et tes associations*)

- M. Alexian LAJOIE (*UNEF le syndicat étudiant & associations : ensemble pour défendre nos droits et contre la précarité*)

- M. Valentin BOUREL (*Fédération syndicale étudiante*)

4- Représentants désignés par le Recteur d'académie : M. Julien JACQUOT, titulaire et Mme Farida CHAÏB, suppléante ;

5- Lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats mentionnés à l'article D719-22 du code de l'éducation ;

6- Au titre des unions syndicales, ou en l'absence de regroupement, des organisations syndicales remplissant les conditions fixées à l'article 9 bis-I de la loi du 13 juillet 1983 présentes dans l'université, non représentées au sein du conseil d'administration :

- Mme. Solène FAUPIN (*SNPREES FO*)

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la présidence et publiée sur le site de l'université.



Hélène BOULANGER

- 6 OCT. 2022

Affiché à la Présidence le

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

- 6 OCT. 2022